

Motion 1502

sur les raisons du blocage de certains projets de construction

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la forte pénurie de logements dont souffre le canton ;
- la nécessité d’explorer toutes les pistes à disposition pour développer la construction de nouveaux immeubles de logements ;
- l’existence d’autorisations de construire et de plans localisés de quartier en vigueur ;
- le fait qu’un grand nombre de ces projets ne démarrent pas ;
- l’existence de projets soumis à l’autorisation du Département de l’aménagement, de l’équipement et du logement (DAEL) depuis plus d’un an et qui n’ont pas été approuvés,

invite le Conseil d'Etat

- à publier la liste des autorisations de construire des logements délivrées ces dernières années qui n’ont pas été utilisées, assortie des raisons de cette situation ;
- à publier la liste des plans localisés de quartier en vigueur qui prévoient la construction de logements et qui ne font pas l’objet de projets, assortie des raisons de cette situation ;
- à révéler le nombre et le potentiel en logements des requêtes en autorisation de construire déposées au DAEL il y a plus de 60 jours et qui n’ont pas encore été délivrées, avec les motifs de cette situation ;
- à divulguer le nombre et le potentiel en logements des projets de plans localisés de quartier à l’étude au DAEL depuis plus d’un an, avec les motifs de cette situation ;
- à révéler les motifs qui obligent le DAEL et les autres autorités concernées à ne pas respecter les délais des procédures (déclassement, plan localisé de quartier, autorisation de construire) et les raisons pour lesquelles les services du DAEL n’adoptent pas une attitude plus offensive dans le traitement des dossiers (récolte des préavis, demandes de compléments).